

Diagonales : S'il n'y a pas de solution, c'est qu'il n'y a pas de problème

21-03-2016

Le fonctionnement précis du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, prévu en 2018, comporte encore des zones d'incertitude : mesures anti-optimisation fiscale, situation du contribuable dont l'employeur n'a pas reversé au Trésor public le montant des prélèvements, etc. Il est permis de penser des réponses techniques appropriées seront apportées à ces questions.

Il restera cependant un problème plus délicat : l'impact psychologique sur les salariés de la diminution du montant figurant à la dernière ligne de leur feuille de paye. Beaucoup risquent d'être perturbés au point de réduire leurs achats. Le risque déflationniste ne doit pas être sous-estimé. Comment l'enrayer ? Chez les Shadoks, on accorderait aux personnes les plus concernées un crédit d'impôt temporaire de 12 mois égal aux prélèvements à la source !

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com